

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2018.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Pascale PETTAVINO, Nadine POINT et Ginette ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA et Jean-Pierre BRET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

- Monsieur Francis RIOU avec pouvoir à Monsieur Robert ARNAUD,
- Madame Lucile FOROT avec pouvoir à Madame Odile COURCHELLE,
- Monsieur Bruno ROUX avec pouvoir à Madame Ginette ROCHEDY,
- Madame Marie-Noëlle ROCHEDY avec pouvoir à Madame Nadine POINT,
- Monsieur Thomas SOUBEYRAND avec pouvoir à Monsieur Marc BARD,
- Monsieur Bernard BETRANCOURT avec pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BRET.

Absente excusée : Madame Amandine GRAY.

Monsieur Daniel BARBAROSSA a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 28 septembre 2018.

Lecture de la décision prise par M. le Maire :

- **Décision n° 2018-16 du 29 octobre 2018 :** Signature d'un contrat de prestation avec la SARL ACDEF - 160, allée Camille Claudel - 07500 GUILHERAND-GRANGES en vue de la vérification des installations électriques et de gaz ainsi que les équipements de travail à l'école primaire, l'école maternelle et l'espace culturel, pour un montant de 651,76 € ht par an, calculé sur la base des tarifs actuels et revalorisé chaque année.

Fonction Publique

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il convient d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent,

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Considérant que le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et éventuellement du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel,

Considérant que le RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, à l'exclusion des agents de droit privé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer l'IFSE et le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- précise que le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Recensement de la Population 2019 - Recrutement et rémunération de 2 agents recenseurs

Considérant que la commune de Désaignes fait partie des communes à recenser en 2019, et qu'il lui appartient de recruter et fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 2 emplois de vacataires pour les agents recenseurs qui effectueront les opérations de collecte du recensement de la population en 2019,
- de fixer leur rémunération à la vacation comme suit :
 - ★ 1,50 € par formulaire "Bulletin individuel " rempli,
 - ★ 0,65 € par formulaire "Feuille de logement" rempli,
 - ★ 0,65 € par formulaire "Feuille immeuble collectif" rempli,
 - ★ 7,00 € par formulaire "Bordereau de district" rempli,
 - ★ 40,00 € par séance de formation suivie.

Finances Locales

Budget Principal - Subventions 2018 aux associations

Au vu des propositions de la commission des finances du 21 novembre 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2018 ci-dessous :

AmStramGram	260.00
Aide A Domicile Ardèche (AAD 07)	425.00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	65.00
A.D.P.C. (Protection Civile)	400.00
ADAPEI (Amis et Parents Enfants Inadaptés)	200.00
AFSEP (Sclérose En Plaques)	50.00
Amicale Boules	260.00
Amicale des Chasseurs	260.00
Amicale Laïque	500.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450.00
Association Sportive Vallée du Doux (ASVD)	150.00
Association Culturelle de Désaignes (ACD)	2 700.00
C.A.T.M. (Anciens Combattants)	200.00
Centre de Formation Bouliste	150.00

Centre Léon Bérard	200.00
Clin d'Oeil	200.00
Club de l'Amitié	300.00
Comité de Foire	3 750.00
Comité des Fêtes	1 000.00
Ecran Village	320.00
Fanfare de Lamastre	150.00
FNATH (Accidentés du Travail)	50.00
Groupe Joie et Amitié	200.00
Les Amis du Vieux Désaignes	10 220.00
Ligue contre le Cancer	200.00
Lou Bounten	120.00
Prévention Routière	170.00
Secours Catholique	200.00
Zik en Dez	1 000.00

Budget Principal - Décision Modificative n° 2

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 2 ci-dessous concernant le budget de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 000.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 000.00 €			
D 023 : Virement section investissement		900.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		900.00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		7 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		7 000.00 €		
R 70841 : Mise à dispo personnel CDE CCAS				900.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				900.00 €
Total	7 000.00 €	7 900.00 €		900.00 €
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	250.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	250.00 €			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		250.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		250.00 €		
D 2041641 : IC : Biens mobiliers, matériel		900.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		900.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				900.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				900.00 €
Total	250.00 €	1 150.00 €		900.00 €
Total Général		1 800.00 €		1 800.00 €

Budget annexe "Local commercial" - Décision Modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 ci-dessous concernant le budget annexe "Local commercial" :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6215 : Personnel affecté par collect.		900.00 €		
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		900.00 €		
D 023 : virement à section investis.		637.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		637.00 €		
R 722 : immobilisations corporelles				1 537.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				1 537.00 €
Total		1 537.00 €		1 537.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2138 : autres constructions		1 537.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 537.00 €		
R 021 : Virement section fonctiont				637.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				637.00 €
R 1314 : Communes				900.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				900.00 €
Total		1 537.00 €		1 537.00 €
Total Général		3 074.00 €		3 074.00 €

Budget annexe "Service des Eaux" - Durée d'amortissement

Compte tenu de l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse, le Conseil municipal fixe la durée d'amortissement du matériel spécifique d'exploitation à 8 ans.

Budget annexe "Service des Eaux" - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 160 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE un emprunt d'un montant de 160.000,00 euros, destiné à financer les investissements 2018, aux conditions principales suivantes :

- Montant du prêt : 160.000,00 €
- Départ en amortissement : la date de départ en amortissement est fixée le 25/01/2019,
- Profil amortissement : échéances constantes,
- Périodicité : trimestrielle
- Nombre d'échéances : 80
- Taux fixe : 1,81%
- Frais de dossier : 200 euros.

Budget annexe "Service des Eaux" - Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur proposées par Monsieur le Trésorier de la commune pour des factures d'eau qui n'ont pu être totalement recouvrées, ou dont les montants restant dus sont inférieurs au seuil des poursuites, soit une somme totale de 151,02 € HT (159,32 € TTC).

Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Christian GERMONT, Comptable du Trésor à Lamastre, une indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Domaine et Patrimoine

Refus acquisition terrain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas acheter la parcelle de terrain cadastrée A 1475, appartenant aux Consorts Chalamet et située au lieu-dit "Grangeon" en bordure de la voie communale.

Institutions et vie politique - Commission de contrôle des opérations électorales Désignation d'un délégué

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019.

Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée du délégué du Préfet, du délégué du tribunal, et d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Robert ARNAUD, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales à compter du 1er janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.